PRECISIONS FSGT

JURY

2 juges DB – 2 juges DA – 3 juges EXE
Ecart de notes autorisées entre les juges : 0,50

Juge de Ligne

1	Contrôler la durée de l'exercice Si une gymnaste perd son engin à la fin de l'exercice et ne revient pas sur le praticable parce que sa musique est terminée, le Juge au chronomètre prend en compte le moment où la gymnaste sort du praticable
2	Déterminer les dépassements du praticable par l'engin et/ou par la gymnaste.

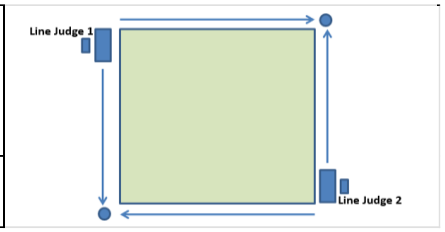

JUGEMENT

Adaptation Individuel :

- Nous comptabilisons les meilleurs DB, les meilleurs DA et les meilleurs R en fonction du nombre demandé dans chaque catégorie (et non plus dans l'ordre de l'enchainement)
- 1 R2 minimum est obligatoire dans chaque catégorie.

PENALITE : 1 point. Cette pénalité s'applique dans les cas suivants :
-> La gymnaste ne présente aucune R.
-> La gymnaste tente 1 R mais ne fait pas les 2 tours sous le lancer.
-> La gymnaste lance l'engin en arrière, ne fait pas sa R mais ne fait pas tomber son engin.

Si la gymnaste perd son engin (grand déplacement) sans avoir effectué les 2 tours, il n'y a pas de pénalité puisqu'elle aura déjà sa pénalité de 1 point en exécution.

Adaptation Duo :

DB

Echange de base (1 fois la hauteur de la gymnaste) : 0,10 - AUCUN CRITERE POSSIBLE
Echange avec 2 fois la hauteur de la gymnaste : 0,40 + critères spécifiques
Echange à 8m pour toutes les gymnastes : 0,40 + critères spécifiques
Echange à 8m + 2 fois la hauteur des gymnastes : 0,60 + critères spécifiques

DA

C ↗ ou ⇊ de base (1 fois la hauteur de la gymnaste) : 0,10 - AUCUN CRITERE POSSIBLE
C ↗ ou ⇊ avec 2 fois la hauteur de la gymnaste : 0,40 + critères spécifiques
C ↗ ou ⇊ à 8m pour toutes les gymnastes : 0,40 + critères spécifiques

C↗ : Deux engins lancés direction au choix, 1 pour sa partenaire et 1 pour soi (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés + possibilité combi avec CR)

C⇊ : Deux engins repris simultanément ou en rapide succession de son engin et de celui de sa partenaire (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés + possibilité combi avec CR)

CC : 1 gymnaste exécute la même action au minimum 2 fois en succession ou les 2 gymnastes exécutent la même action en succession (valeur 0,30 + critères supplémentaires FIG autorisés)

CL : Sans danger pour les 2 gymnastes et possibilité en dessous de l'épaule. Valeur FIG

Pas de changement pour les CL

Adaptation Ensemble :

DB

Echange de base (1 fois la hauteur de la gymnaste) : 0,10 - AUCUN CRITERE POSSIBLE
Echange avec 2 fois la hauteur de la gymnaste : 0,40 + critères spécifiques
Echange à 8m pour toutes les gymnastes : 0,40 + critères spécifiques
Echange à 8m + 2 fois la hauteur des gymnastes : 0,60 + critères spécifiques

DA

C ou de base (1 fois la hauteur de la gymnaste) : 0,10 - AUCUN CRITERE POSSIBLE
C ou avec 2 fois la hauteur de la gymnaste : 0,40 + critères spécifiques
C ou à 8m pour toutes les gymnastes : 0,40 + critères spécifiques
Pas de changement pour les CC, les CR et les CL

PRATICABLE

La dimension du praticable de 13 m. x 13 m. (extérieur de la ligne) est obligatoire.
La surface de travail doit correspondre aux standards FIG.

	Pénalisation juge de ligne
Toute partie du corps ou engin touchant le sol au-delà des limites du praticable officiel sera pénalisé. Précision pour les massues : si les 2 massues sortent sur une même action, on pénalise comme 1 seul engin.	0.30 point, chaque fois pour la gymnaste ou l'engin
Tout élément réalisé partiellement ou en totalité à l'extérieur du praticable ne sera pas évalués	Elément non évalués + sortie gym/engin
La gymnaste ne sera pas pénalisée dans les cas mentionnés ci-dessous • L'engin et/ou la gymnaste touche la ligne • L'engin dépasse les limites du praticable officiel sans toucher le sol • L'engin est perdu à la fin du dernier mouvement • L'engin quitte le praticable officiel après la fin de l'exercice et la fin de la musique • L'engin inutilisable est déplacé en dehors du praticable • L'engin cassé est déplacé en dehors du praticable • L'engin est pris dans le plafond (poutres, lumières, tableau d'affichage, etc.).	

ENGINS

Engins Inutilisable

	Pénalisation juge de ligne
Pendant l'exercice, l'engin devient inutilisable (cassé, accroché à une poutrelle, avec un nœud…)	Pas de pénalisation pour l'utilisation de l'engin de remplacement Pas de pénalisation par le juge de ligne ni d'exécution pour avoir mis volontairement son engin en dehors du praticable. Pas de pénalisation par le Juge de ligne ni d'Exécution pour mettre volontairement la seconde massue à l'extérieur du praticable afin d'utiliser la « paire » de massues de remplacement.

Engins de Remplacement

La mise en place d'engins de remplacement autour du praticable est autorisée comme indiqué ci-contre et doit être fait avant le début de l'exercice.
La ligne immédiatement située devant les juges ainsi que celle utilisée pour l'entrée des gymnastes doit être libres.

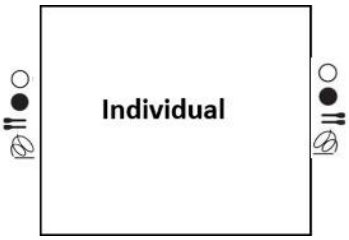

	Pénalisation juge de ligne
Si, pendant l'exercice, l'engin tombe et **quitte** le praticable officiel, l'utilisation de l'engin de remplacement est autorisée.	0.30 point pour l'engin sortant du praticable
La gymnaste ne peut utiliser que l'engin de remplacement ayant été posé autour du praticable avant le début de l'exercice.	0.50 point pour utilisation d'engin non autorisé
Si **l'engin tombe et quitte le praticable officiel** et est rendu à la gymnaste par son entraîneur ou tout autre personne :	0.50 point pour utilisation d'engin non autorisé
Si **l'engin tombe pendant l'exercice, mais ne sort pas du praticable officiel**, l'utilisation de l'engin de remplacement n'est pas autorisée, La gymnaste doit prendre son propre engin sur le praticable officiel.	0.50 pour utilisation non autorisée de l'engin de remplacement
Si l'engin tombe pendant l'exercice et quitte le praticable. **Mais il revient de lui-même sur le praticable.**	0.30 point pour l'engin **sortant du praticable** **Pas de pénalisation pour utilisation de l'engin de remplacement,**

MUSIQUE

Le chronomètre est déclenché dès que la gymnaste individuelle commence à bouger et sera arrêté dès l'immobilisation complète de la gymnaste individuelle.	**Pénalisation par le juge chronomètre :** 0.05 point pour chaque seconde en plus ou en mois, pour chaque seconde pleine. - Exemple : 1'31=pas de pénalisation 1'32=pénalisation -0.05
Une brève introduction musicale de 4 secondes au maximum sans mouvement corporel et/ou de l'engin est tolérée. Le dépassement d'1 seconde en fin de musique est toléré également.	
Le chronométrage de tous les exercices (début de l'exercice, durée de l'exercice de la gymnaste) se fera par tranche de 1 seconde.	

RECAPITULATIF PENALITES GENERALITES FSGT

Chaque seconde en plus ou en moins de la durée de l'exercice	0,05 chaque seconde
Tenue de gymnastes non règlementaire	0,30
Tenue non conforme de l'entraineur et/ou du juge	exclusion
Bandages ou dispositifs de soutien non règlementaires (blanc ou peau autorisé)	0,30
Présentation de gymnastes trop tôt ou trop tard	0,50
Gymnastes de l'ensemble communiquant verbalement pendant l'exercice	0,50
Entraîneur communiquant avec la/les gymnastes et les juges pendant l'exercice	0,50
Mauvais engin choisi par rapport à l'ordre de passage	0,50
Gymnaste de l'ensemble qui quitte l'ensemble pendant l'exercice	0,30
Sortie du praticable de façon incorrecte	2,00
Utilisation non autorisée des engins de remplacement	0,50
Utilisation d'engin non placé précédemment	0,50
Sortie de gymnaste (à chaque fois)	**0,30**
Sortie d'engin (à chaque fois)	**0,30**